



# Déploiement de la fibre optique Swisscom

Numérotation des étages et des logements



**Remarque:** Les étages et les logements sont numérotés conformément aux directives du [document de l'Office fédéral de la communication OFCOM](#) (voir chapitre 6.6).

# Code d'identification du logement

Vous trouverez ici un exemple de la manière dont les différents appartements d'un immeuble sont numérotés:

05.03

05 : numéro de l'étage

03 : numéro de logement

## Définition rez-de-chaussée

C'est là que se trouve l'entrée principale avec le numéro de l'immeuble ainsi que les boîtes aux lettres et/ou les sonnettes des appartements.

Si l'entrée principale est située entre deux étages d'habitation, la règle suivante s'applique (si le nombre de marches d'escalier en descendant est égal ou supérieur qu'en montant):

Étage inférieur = sous-sol

Étage supérieur = rez-de-chaussée

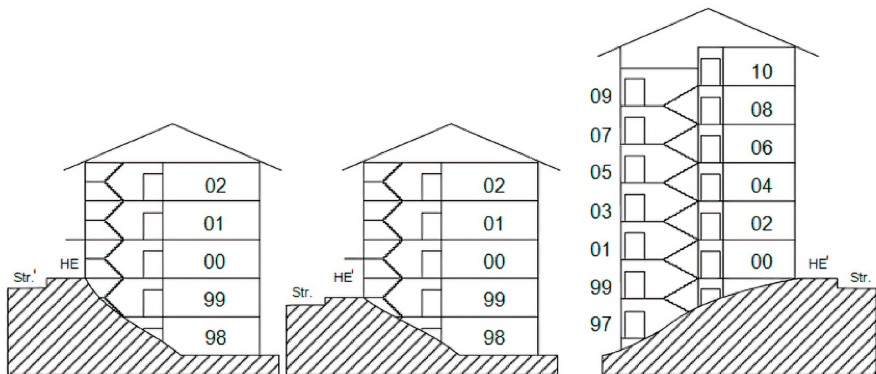
## Numérotation des étages

Il s'agit d'une numérotation continue croissante ; les numéros à un chiffre sont précédés d'un zéro:

00 - 89, rez-de-chaussée = 00

Pour le **sous-sol**, on utilise des numéros décroissants (pas de numérotation négative):

99 - 90, premier sous-sol = 99, deuxième sous-sol = 98, etc.



Légende : Rue = rue ; HE = Entrée du bâtiment

## Numérotation des logements

Les appartements sont numérotés dans le sens des aiguilles d'une montre, en commençant par l'entrée principale à gauche.

Des numéros à deux chiffres sont attribués (avec un zéro dans la plage à un chiffre): 01 - 99.

